



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mercredi 17 novembre 2021

Les décisions de la commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en présentiel le lundi 15 novembre 2021. Voici les principales décisions.

Plus de 1,8 M€ en appui aux projets locaux

252 479 € pour le Territoire de Briey

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 252 479 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement aux structures locales (21 680 €) ; pour soutenir huit projets de territoire (189 661 €), dont la rénovation des bâtiments scolaires de Jarny à hauteur de 50 000 € ; pour accompagner deux communes fragiles (8 794 €) et pour accorder des aides à l'investissement « après-mines » pour trois projets locaux (32 344 €).

96 227 € pour le Territoire de Longwy

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 96 227 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement auprès de 18 structures locales (72 227 €) ; et pour accompagner deux communes fragiles (24 000 €).

284 169 € pour le Territoire Terres de Lorraine

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 284 169 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement à 4 structures locales (3 297 €) ; pour soutenir 4 projets de territoire (86 650 €) ; mais aussi pour accompagner 21 communes fragiles (194 222 €) dont la rénovation énergétique du gymnase Robinot et le raccordement au réseau chaleur des locaux des services techniques et des vestiaires du stade à Écrouves à hauteur de 46 000 €.

252 094 € pour le Territoire Val de Lorraine

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 252 094 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement aux structures locales (22 820 €) ;

pour soutenir huit projets de territoire (195 591 €) ; pour accompagner six communes fragiles (33 683 €).

371 632 € pour le Territoire du Lunévillois

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 371 632 €, pour attribuer des aides au fonctionnement aux structures locales (153 480 €) et soutenir les communes fragiles (218 152 €). Parmi les projets de soutien aux communes fragiles, notons la participation à hauteur de 74 000 € pour le soutien à l'ingénierie du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lunévillois à Lunéville.

613 559 € pour le Territoire Grand Nancy

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 613 559 € pour attribuer des aides au fonctionnement à une soixantaine de structures locales, notamment 230 209 € pour le fonctionnement du syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye à Bois-de-Haye.

Autonomie : 115 545 € de dotations individualisées aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Afin de lutter contre les difficultés de recrutement et de fidélisation des intervenants à domicile dans ce secteur, dues au manque d'attractivité des rémunérations et conjuguées à un exercice des missions en horaires atypiques, l'agrément de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile modifié par arrêté ministériel (avenant 43) publié au journal officiel du 2 juillet 2021, vise à mettre en place une augmentation salariale historique des salaires des professionnel·le·s des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle attribue dans ce cadre des dotations individualisées destinées à soutenir la mise en œuvre des revalorisations salariales au sein des associations ENSEMBLE, AMDPH (Association de Maintien à Domicile du Pays-Haut), AMAPA-AVEC (Association Mosellane d'Aide aux Personnes Âgées) et ESAPH (Entraide et Soutien Aux Personnes Handicapées), ainsi qu'au groupe mutualiste portant le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile NOVADAPA.

156 790 € attribués dans la cadre de la stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance, le Département consolide ses actions de prévention notamment dans le territoire Val de Lorraine où l'offre de services reste à renforcer concernant le soutien à la parentalité. Il soutient financièrement à hauteur de 20 000 € le Pôle Inter'Val mis en place par l'Association IMPULSION.

Dans le dispositif d'accueil et d'accompagnement du Schéma Départemental Enfance - Famille 2018-2022, l'offre de services en protection de l'enfance intègre le parrainage et le développement de l'accueil par des tiers qui concourent à limiter les effets de l'institutionnalisation, si l'intérêt supérieur de l'enfant le justifie. À ce titre, le Département soutient l'UDAF à hauteur de 30 000 € afin de consolider la mise en œuvre du dispositif.

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'engage aussi à participer à la constitution d'une équipe mobile mixte dédiée Handicap et Protection de l'Enfance, par la mobilisation de 2 postes d'assistants territoriaux sociaux-éducatifs pour un montant annuel de 106 790 € sur 3 ans, octroyé au titre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Cet engagement est traduit par une convention de partenariat avec l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Département 54.

1,09 M€ de dotations pour financer le fonctionnement des 6 centres de planification et d'éducation familiale de Meurthe-et-Moselle

Le Département de Meurthe-et-Moselle compte six centres de planification et d'éducation familiale (CEPF). Leur gestion est confiée à des centres hospitaliers. Les activités des centres se déclinent sous forme de consultations (suivi médical et orthogénie), d'entretiens et d'actions collectives. Afin de financer l'ensemble de leurs fonctionnements, le conseil départemental assure un soutien à hauteur de 1 096 000 €.

Aides aux femmes victimes de violence : une subvention de fonctionnement pour l'association ARELIA à hauteur de 21 000 €

ARELIA (Association Régionale pour le Logement et l'Insertion par l'Activité) propose d'accueillir, orienter et/ou héberger, y compris dans l'urgence, les personnes en situation difficile ou précaire, les personnes en rupture sociale, les demandeurs d'asile, les femmes ou hommes victimes de violences, d'assurer l'accès aux soins, au bien-être et à la citoyenneté, d'aider les personnes à construire leur projet et devenir acteurs de leur propre vie. Elle participe à la sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics en étant un observatoire des difficultés rencontrées par les personnes en situation d'exclusion.

L'association s'investit notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes à travers deux dispositifs : un espace d'hébergement et d'accompagnement et un service d'accueil de jour départemental pour femmes victimes de violences conjugales. Le Département soutient le fonctionnement de l'association à hauteur de 21 000 €.

73 633 € attribués à trois opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA

Depuis la mise place du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département de Meurthe-et-Moselle s'est appuyé sur le réseau associatif pour développer l'offre de service territorial, et a délégué l'accompagnement des allocataires du RSA à des référents uniques.

À ce titre, l'opérateur ARELIA reçoit une subvention pour son action d'accompagnement socioprofessionnel « Active Solo » dans le territoire Val de Lorraine pour un montant de 22 500 €. Retravailler Lorraine a mis en place un projet d'accompagnement socioprofessionnel dans le territoire Terres de Lorraine et reçoit un financement du Département de 29 333 €. Entraide Chômeurs apporte des actions d'accompagnement socioprofessionnel dans le territoire du Lunévillois et reçoit un financement de 21 800 €.

Le soutien financier total du Département pour 2021 se porte à 1 196 543 €.

Emploi et insertion : 116 000 € de soutien à l'association AGIL

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle adhère à l'organisme intermédiaire de gestion du Fond Social Européen (FSE) inclusion en Meurthe-et-Moselle : l'Association de Gestion Inter-Plie Lorraine (AGIL). Il participe à sa gouvernance et au financement de son fonctionnement à hauteur de 116 000 € en 2021.

277 800 € consacrés à la participation départementale pour l'utilisation des installations sportives des collectivités

Le Département contribue financièrement aux dépenses liées à l'utilisation des installations sportives mises à disposition des collèges publics et privés sous contrats d'association par les communes, groupements de communes ou établissements publics.

Restauration scolaire mutualisée : 189 500 € attribués pour les dotations compensatoires avec la Région Grand Est

Concernant 10 établissements scolaires dans le département, une dotation compensatoire est versée annuellement aux lycées ou collèges concernés afin de couvrir l'impact de la grille tarifaire votée par le département sur les recettes globales de la restauration scolaire.

Éducation populaire : 114 800 € attribués pour financer les postes des fédérations du secteur

Le Département accompagne les fédérations d'éducation populaire (Familles Rurales, Francas, Foyers Ruraux, MJC, et Ligue de l'Enseignement 54) en contribuant au financement des postes des animateurs et personnels administratifs de ces 5 têtes de réseaux.

Sport : 181 250 € d'aides financières attribués à 7 clubs sportifs meurthe-et-mosellans

La politique sportive départementale porte sur le soutien au mouvement sportif associatif ; l'appui à l'accessibilité de tous les publics à la pratique sportive et le renforcement du rôle éducatif et citoyen du sport. À ce titre, le Département accorde un acompte de la subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 à sept associations (ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle, Grand Nancy Métropole Handball Association, SLUC Nancy Basket Association, Vandœuvre Nancy Volley-Ball, Grand Nancy Volley-Ball Association, Nancy Athlétisme Métropole Association, Sportive Nancy Lorraine (ASNL Association).

Éducation artistique : 48 300 € pour financer trois résidences d'artistes en collèges

Le dispositif de résidences d'artistes en collège mis en place depuis plusieurs années entre le conseil départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) permet à 3 lieux culturels (Centre Culturel André-Malraux à Vandœuvre-lès-Nancy ; Scènes et Territoires ; Théâtre de la Manufacture à Nancy) de coordonner l'intervention de trois compagnies locales dans 3 établissements scolaires (collège Georges-de-La-Tour à Nancy, collège Pierre-Brossolette à Réhon, collège Jean-de-La-Fontaine à Laxou) afin de sensibiliser les élèves aux disciplines artistiques et à leurs univers.

237 000 € de fonds départemental de relance

Lors de la session du 14 décembre 2020, l'assemblée départementale a voté la mise en place du Fonds départemental de relance dans la volonté de renforcer son appui aux territoires dans un contexte dégradé par la crise sanitaire depuis de longs mois. Ce fonds ouvert aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et élargi aux associations depuis la session de mars 2021, a pour vocation de soutenir des projets locaux n'ayant jusqu'à présent fait l'objet d'aucune autre décision de financement départemental. Ce fonds entend soutenir des projets cohérents avec le Projet départemental et notamment avec ses trois priorités principales (transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social). 17 dossiers ont été présentés pour l'occasion. Depuis le début de l'année, 167 dossiers ont déjà été validés en commission permanente pour un total de 3 754 175 €.

6 459 599 € pour financer le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2021

La commission départementale a approuvé le versement de ce fonds selon la répartition fixée entre communes, pour la première part (fixée à 85% du montant annuel perçu) et entre EPCI pour la deuxième part (fixée à 15% du montant annuel).

Depuis 2013, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle vise à redistribuer aux communes démunies et défavorisées des budgets en fonction de critères sociaux et fiscaux définis. 592 communes touchaient ce fonds en 2020.

9 394 044 € pour financer le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation

La commission départementale a approuvé le versement de ce fonds destiné à chaque commune de Meurthe-et-Moselle de moins de 5 000 habitants, selon des critères précis (en fonction de la population ; du potentiel financier par habitant, de façon inversement proportionnelle ; de la moyenne des dépenses d'équipement brut réalisés sur les 3 derniers exercices ; et en fonction de l'effort fiscal).

119 000 € attribués dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité – Covid

En juin 2020, le Département a créé, pour faire face à la crise sanitaire, un fonds départemental exceptionnel de solidarité de soutien financier et d'accompagnement à la reprise destiné à soutenir les associations de Meurthe-et-Moselle et plus globalement les acteurs meurthe-et-mosellans de l'Économie Sociale et Solidaire intervenant dans les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse ; de la citoyenneté et de l'éducation populaire ; de l'insertion, de l'inclusion et de la solidarité ; de la coopération et du développement territorial (tourisme, agriculture, ...), de l'environnement . Depuis 2020, le fonds départemental exceptionnel de solidarité a été mobilisé à hauteur de 934 455 €. Il a soutenu 113 structures et préservé 381 emplois.